

PLUI : ce qui change pour les propriétaires et la biodiversité

Le conseil municipal a discuté mardi soir du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Plus d'une vingtaine d'hectares aujourd'hui constructibles vont passer en zone préservée. Mais Thierry Hory insiste sur l'importance de continuer à construire. Car Marly vient de repasser sous la barre des 10 000 habitants.

La métropole travaille, depuis plusieurs années, sur l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Il devrait être arrêté par les élus en avril. S'ouvrira ensuite une nouvelle phase d'échanges avec la population. Mais, dès maintenant, les pièces sont consultables dans toutes les mairies de la métropole. Un registre permet aussi aux habitants de consigner les observations et attentes.

Les 43 communes de la métropole sont concernées. Le document de programmation, qui dictera les possibilités de construction à venir, tient compte des spécificités de chaque commune. Et des obligations légales (loi Alur, loi Elan, loi Climat et résilience). Objectif : sobriété foncière et préservation des zones naturelles, afin d'atteindre, en 2050, le zéro artificialisation nette (ZAN).

22 hectares deviennent inconstructibles

Pour Marly, dans ce PLUI, 22 hectares jusqu'alors constructibles deviendront inconstructibles, par



Pour Marly, dans ce PLUI, 22 hectares deviendront inconstructibles, par rapport à l'ancien Plan local d'urbanisme datant de 2013. Photo illustration RL/Pascal BROCARD

rapport à l'ancien Plan local d'urbanisme datant de 2013.

Plusieurs zones sont concernées : un hectare sur le site Jeanne-d'Arc, 4,7 hectares pour le stade Marcel-Ney. Sur la zone des Alizés, une opération est en cours de finalisation. Les autres zones passeront en statut « à conserver ». À l'est, une partie de la zone agricole sera transformée en équipement, mais le boisé sera maintenu. Sur les Alizés 2, 140 logements, dont

25 % de logements sociaux, seront construits (avec préservation d'un espace boisé).

Moins de 10 000 habitants au 1^{er} janvier

Pour Thierry Hory, la protection de l'écologie ne peut s'entendre qu'en préservant néanmoins les possibilités de construction, gage du maintien de l'attractivité, des classes dans les écoles et des recettes fiscales. « Des gens veulent ve-

nir s'installer à Marly. Je ne me vois pas leur dire non. Depuis dix ans, l'urbanisation est raisonnée. Elle reste d'actualité », insiste le maire.

Car selon les derniers chiffres de démographie, Marly vient de passer sous la barre de 10 000 habitants, notamment du fait de la crise sanitaire. « Je ne me résoudrai pas à une baisse démographique qui ouvrirait sur une cascade de problèmes. »